



Litige avec mon entreprise de stage et un proche qui y travail

Par **Coline Bernard**, le **17/07/2017** à **19:17**

Bonjour

Dans le cadre d'un bts j'ai effectué un stage dans une entreprise d'une durée supérieure à 44 jours. Je devais donc avoir une gratification à la fin de mon stage. Mais le dernier jour mon patron ne m'a pas donné le montant minimum de 500€. Avec l'accord de mon établissement j'ai rédigé une lettre que j'ai envoyée sous courrier recommandé.

Or dans cet entreprise un proche (mon copain) y travaille depuis plus de 6 mois et j'ai peur que cette lettre lui porte préjudice. Déjà ça fait plus de 1 mois que le patron lui promet de transformer son contrat en cdi et qu'il attend toujours mais il est considéré comme tel alors qu'il n'a rien signé..

Bref, de souvenir que j'ai de mes cours de droit on peut licencier quelqu'un pour faute grave ou économique c'est bien ça ? Peuvent-ils le renvoyer à cause de ça ?

Cordialement

Par **P.M.**, le **17/07/2017** à **20:59**

Bonjour,

Un licenciement pour faute grave ou économique est possible mais encore faut-il qu'il soit justifié et un licenciement pour motif personnel ne peut être motivé que pour les actes du salarié et pas ceux de sa copine en plus lorsqu'elle défend ses droits...